

Objet : Compte-rendu sommaire

Réunion du huit juillet deux mille quatorze

=====

Etaient présents : J.-G. NAST, R. SAMARDIA, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS, C. ARBEZ, F. ANTONIO, Y. BONDIER-MORET, I. BONNEVILLE jusqu'à 22h20, V. DUMONT-GIRARD, S. GAUDY, A.-M. JOLY jusqu'à 23h30, O. MOUGIN, B. NOUGIER, Ch. PROST-ROMAND, R. TEDOLDI.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Le Maire félicite Christian PROST-ROMAND et tous les bénévoles pour l'organisation de la manifestation Randonnée des Savoirs qui a eu lieu samedi 5 juillet 2014.

Achat bâtiment

Après avoir visité la maison située 53 Grande Rue, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acheter ce bâtiment cadastré parcelle n°20 section AB pour la somme de 155 000 €, autorise le Maire à signer les documents afférents et à lancer des consultations pour la réfection de ce bâtiment.

Salle Lacuzon

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer au financement de la salle Lacuzon et décide de reverser un montant de 50 000 € à la communauté de communes Haut-Jura Arcade en 2014 et 50 000 € en 2015.

Le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de l'association Aïkikai du Haut-Jura pour la mise à disposition d'un local à la salle Lacuzon et sollicite que cette salle porte le nom de Jean Luc Fontaine.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe que l'Aïkido dédie la salle tapis de la salle Lacuzon à Jean Luc Fontaine et transmet cette demande à la communauté de communes Haut-Jura Arcade qui a la compétence des équipements sportifs.

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON rend compte de la réunion de planning des salles et explique que la salle d'escalade est accessible aux licenciés du club Jura Vertical.

Commerce

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, le versement du solde du fond de concours par la communauté de communes Haut-Jura Arcade pour un montant de 100 000 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou en cas d'absence le 2^e adjoint, Jean-Gabriel Robez-Masson, à signer le bail commercial authentique avec les Ets Paul Vuillet.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le transfert du marché initialement attribué à l'entreprise SJE au profit de l'entreprise COLAS EST.

Lotissement Sur le Pré

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre deux parcelles du lotissement Sur le Pré et autorise le Maire à signer les documents afférents.

Objet : suite du compte rendu sommaire

=====

Vente parcelle

Le Maire expose la demande d'achat d'une parcelle par un particulier.

Le Conseil Municipal souhaite avoir plus d'informations pour pouvoir se déterminer.

Accueil de Loisirs

Le Maire présente la réactualisation du prix des repas proposée par Mille et un repas. Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le prix des repas à 4,96 € TTC et les pique-niques à 3,32 € TTC.

Le Conseil Municipal fixe un taux horaire applicable à l'heure pour l'extrascolaire et fixe un supplément de 1,02 € pour l'accueil des enfants qui viennent uniquement le mercredi pendant la tranche horaire 11h30-13h30, à compter du 2 septembre 2014.

Subventions

Le Maire expose le bilan de la classe de mer 2014. Le Conseil Municipal décide d'augmenter sa participation pour la classe de mer 2015, la fixe à 70 € par élève et sollicite un bilan financier complet.

22h20 : Irénée BONNEVILLE quitte la séance.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser :

- les subventions annuelles au CCAS, Comité des Fêtes de La Doye, Souvenir Français, Noël des personnes âgées et des enfants.
- une subvention exceptionnelle à l'Union Musicale de 1420 € pour l'organisation de la Fête Patronale et de 300 € pour l'achat d'instruments.
- une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour l'organisation du bal du 14 juillet.

Maison de la Flore

Le CPIE propose des visites guidées du parc de la Maison de la Flore les mardis du 22 juillet au 12 août 2014.

SYDOM : rapport d'activité

Roland SAMARDIA présente le rapport d'activité du SYDOM et du SICTOM du Haut-Jura.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier :

✓ du PNR du Haut-Jura concernant la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments publics. Le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer à ce service.

✓ de François GODIN, conseiller général, par rapport à la restructuration des services des routes du département.

✓ du Docteur Jacques LAPORTE.

✓ de Mme Mireille PROST-TOURNIER. Le Conseil Municipal accepte qu'elle élague les arbres gênants sur son chemin.

Objet : suite du compte rendu sommaire

=====

✓ de l'Association des Maires de France (AMF) rappelant la baisse des dotations de l'Etat. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la motion de soutien à l'AMF.

✓ des Stations Vertes. Le Conseil Municipal désigne Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON comme délégué.

✓ de la préfecture du Jura relatif à la lutte contre l'ambrosie. Le Conseil Municipal désigne Joannès BAILLY-MAITRE comme référent.

23h30 : Anne-Marie JOLY quitte la séance

✓ de la société de chasse concernant le relevé IKA.
✓ des communes forestières concernant les dégâts causés par les cerfs.

✓ de la commune de Morez informant de la mise en place de marchés de producteurs et artisans locaux.

✓ de M. Nathan DUMORTIER souhaitant acquérir un terrain afin de réaliser un élevage de chiens. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

✓ de l'ATL remerciant la Municipalité pour sa participation à la Randonnée des Savoirs.

Le Maire informe que vendredi 11 juillet 2014 aura lieu la commémoration de la rafle du 11 juillet 1944.

Valérie DUMONT-GIRARD fait part de la recherche d'un local pour faire le partage de l'ASC section Ski nordique.

Bénédicte BOURGEOIS informe que la balade au Clair de Lune a lieu le 20 juillet et le 7 août

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON signale que l'Endur'Oh ! Jura a lieu samedi 23 août 2014 et manque de bénévoles pour la réalisation de cette manifestation. Ceux qui sont intéressés sont priés de se faire connaître.

Séance levée à 00 heures 15.

Fait en Mairie, le 17 juillet 2014
Le Secrétaire de séance
Raphaël TEDOLDI